

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE

M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL

Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/04/16 - Convention de reversement pour le programme CEE ACTEE SEQUOIA 3 avec Perpignan Méditerranée Métropole

Considérant que dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, propose un financement pour soutenir et accompagner les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités ;

Considérant que le programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie et apporte un financement pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques et l'achat d'équipements de mesure et de suivi ;

Considérant suite à l'appel à projets SEQUOIA 3 à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a candidaté, pour son propre patrimoine et pour celui de ses communes membres, dans le cadre d'un groupement avec d'autres acteurs du département ;

Considérant que la commune engagée dans des actions de rénovation énergétique, dans le cadre notamment de son plan sobriété énergétique, a postulé pour participer à ce programme auprès de PMM ;

Considérant que la candidature du groupement a été retenue par le jury du programme ACTEE 2, la commune peut solliciter les financements, à hauteur de 50% du coût de l'action, pour les dépenses payées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023, dans la limite de l'enveloppe octroyée à Perpignan Méditerranée Métropole pour ses communes membres et dans le cadre de la présente convention de reversement ;

Considérant qu'en conséquence, la commune sollicite ces financements, prévoyant la prise en charge de 50% du coût, pour les actions suivantes :

- Diagnostic énergétique de la « Halle des sports » réalisé par le BET ENERGETIQUE EDA, en Mars 2023 pour un montant de 403.20 euros HT.
- Diagnostic énergétique de la « Salle multi activités » réalisé par le BET ENERGETIQUE EDA en Mars 2023 pour un montant de 873.60 euros HT.
- Diagnostic architectural de la « Halle des sports et de la Salle multi activités » par CASA ARCHITECTURE PERPIGNAN, réalisé en février 2023 pour un montant de 1310.40 euros HT.
- Diagnostic architectural de la « Maison des Emergences » par l'ATELIER FOISSIER PERPIGNAN (mandataire) et BET ENR (sous-traitant), réalisé en octobre 2022 pour un montant total de 1880 euros HT (Atelier foissier – 880 euros HT + BET Fluides ENR - 1000 euros HT).
- Diagnostic Structurel de la « Maison des Emergences » par le BET DEKRA réalisé en Janvier 2023 pour un montant de 2800 euros HT.
- Diagnostic architectural du « Mas » par l'ATELIER POUSSIER PERPIGNAN réalisé en juin 2023 pour un montant estimé de 5900 euros HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention de reversement avec Perpignan Méditerranée Métropole pour le programme CEE ACTEE SEQUOIA 3 avec Perpignan Méditerranée Métropole ;
- **D'AUTORISER** la signature de ladite convention ;
- **DE SOLLICITER** le financement des actions d'efficacité énergétiques du programme CEE ACTEE - AAP SEQUOIA – session 3 de la FNCCR via la candidature de Perpignan Méditerranée Métropole ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023

Le Maire,

 Laurence AUSINA